

BULLETIN D'INSCRIPTION «6 MILES»

A retourner par courrier avant le 04/02/2020 accompagné d'un chèque du montant de l'inscription, libellé à l'ordre du C.A.P.A.

(6 miles de Pont-de-Briques, Mairie, rue Sené Porion 62360 Saint-Etienne-au-Mont)

WWW.6MILES.FR

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Mail : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Date de naissance : _____

Licencié : OUI, club
 NON

Sexe : Masculin Féminin

Attention : Documents obligatoires à joindre à l'inscription ou au retrait du dossard :

Pour les licenciés une copie de :

- La licence FFA
- La licence compétition de FSCT, FSGT et UFOLEP avec la mention « athlétisme »
- La licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé(e) par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Pour les non-licenciés ou autre licence sportive une copie du :
certificat médical, datant de moins d'un an avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

Le comité d'Organisation

Fait à _____

Le _____

Signature :

- 6 Miles Cadets (CA) à Master (M0 à M10) : 8€
- 6 Miles relais mixte : 8€
- Les moustiques (BB) : GRATUIT 2014 et 2015
- Ecole d'athlétisme (EA): GRATUIT 2011, 2012 et 2013 (800m)
- Poussins (PO): GRATUIT 2009-2010 (1Km 500)
- Benjamins (BE): GRATUIT 2007-2008 (2Km 500)
- Minimes (MI) : GRATUIT 2005-2006 (3Km)

Paiement en ligne possible sur www.6miles.fr



Saint-Etienne-au-Mont
Événement

www.6miles.fr

Renseignements : 06 08 93 67 06

26^{EME} EDITION DES 6 MILES

Course ouverte à tous
Licenciés et non licenciés

Départ 10h30 - Parc de la Médiathèque
Arrivée Parc de la Médiathèque

6 Miles

10h30

Cadets G et F
Séniors H et F
Juniors G et F
Masters H et F
Relai H+F

MINI MILES

9h10 : benjamins/minimes
9h30 : poussins
9h45 : école d'athlétisme
10h00 : moustiques

Retrait des dossards salle d'Audisques
Samedi 8 février de 14H00 à 18H00
Dimanche 9 février de 8h30 à 10h00

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

- Article 1 :** La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.
- Article 2 :** Les coureurs licenciés F.F.A devront fournir la photocopie de leur licence ; pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an.
- Article 3 :** Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.
- Article 4 :** Départ et arrivée : Parc de la Médiathèque.
- Article 5 :** Droit d'inscription « 6 Miles » : 8 € avant le 02/02/2020 et 10 euros après.
- Article 6 :** Les dossards sont à retirer le samedi 8 février de 14h00 à 18h00 et le jour de la course à partir de 8h30 à la salle des sports d'Audisques.
- Article 7 :** Le parcours vallonné comprend 3 grandes boucles (10 000m).
- Article 8 :** Classement : par catégorie masculin et féminin.
- Article 9 :** L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).
- Article 10 :** Vestiaires et douches à la salle d'Audisques.
- Article 11 :** La sécurité sera assurée par Opale Secourisme, et des signaleurs bénévoles.
- Article 12 :** Récompense à 12h15 (Cartes cadeaux, coupes, lots). Puis tombola par tirage au sort des dossards et pot de l'amitié.

Merci à nos partenaires



Mairie de Saint-Etienne-au-Mont



Boulangerie
Raclot

45, rue du Docteur Brousse
62360 Saint-Etienne-au-Mont

Philippe Depeme
Architecte

37, rue Léon Serpont
62120 Wimille

Société T1

Zone industrielle de l'Ingénieur
rue Pierre Martin
62280 Saint-Martin Boulogne